

Six candidats retenus pour le parc au large de Barfleur

LE 4 DÉCEMBRE dernier, à l'issue d'un débat public organisé en novembre 2019 et août 2020, le gouvernement a retenu une zone de 500 km² au large de Barfleur pour implanter le quatrième parc éolien en mer de Normandie. Les trois premiers, Fécamp, Courseulles et Dieppe-Le Tréport, entrent eux en phase de construction.

« Un large intérêt »

Ce quatrième parc, d'une puissance installée d'environ 1 GW, le double des trois autres parcs normands, entre dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, qui a fixé un objectif de capacité installée de production d'électricité renouvelable en mer à 6,2 GW en 2028.

Le 15 janvier, la Commission de régulation de l'Énergie (CRE) a lancé la procédure de mise en concurrence.

Trois critères avaient été avancés pour la sélection des offres. Le premier porte sur la valeur économique et financière de l'offre, incluant le prix proposé de l'électricité. Un objectif de 65 euros le MWh avait été avancé, sachant que pour le parc de Dunkerque, EDF et ses partenaires ven-



→ Parmi les six candidats présélectionnés pour le futur parc de Barfleur, on note l'arrivée des groupes pétroliers Shell et Total aux côtés des acteurs connus de l'éolien en mer.

dront l'électricité 44 euros le MWh.

Les pétroliers se lancent dans l'éolien

Le deuxième est l'attention particulière portée aux impacts environnementaux. Le troisième critère est la prise en compte des enjeux sociaux et de développement territorial.

Les candidats avaient jusqu'au 12 mars pour déposer leurs offres. « La procédure a suscité un large intérêt, en France comme à l'étranger », constatait hier le ministre de la Transition écologique. L'étude des dossiers a d'abord porté sur les capacités techniques et financières des candidats. Et six d'entre eux ont été présélectionnés pour participer au

dialogue concurrentiel.

Qui sont-ils ?

Trois d'entre eux sont déjà lauréats de plusieurs parcs éoliens sur la façade Manche-mer du Nord.

D'abord une société de projet dénommée Éoliennes en Mer Manche-Normandie, qui associe EDF Renouvelable et Maple Power, une joint-venture d'Enbridge, qui participe aux parcs

de Courseulles et Fécamp, et la société d'investissement CPPIB. Deuxième candidat, Iberdrola Renovables France, qui commence la construction du parc de Saint-Brieuc. Il y a ensuite Ocean Winds, coentreprise dédiée à l'éolien en mer détenue par ENGIE et le portugais EDPR.

Les trois autres candidats sont Shell, qui a remporté en

juillet un appel d'offres aux Pays-Bas, le consortium formé par les groupes Total et RWE, présents sur des projets éoliens au large du Royaume-Uni, enfin le consortium entre l'énergéticien suédois Vattenfall, wpd, un développeur présent aux côtés d'EDF sur les parcs de Courseulles et Fécamp, et la Banque des Territoires.

Mise en service en 2028

« Je me réjouis de l'ouverture du dialogue concurrentiel de ce quatrième appel d'offres et de l'intérêt qu'il suscite, qui souligne le dynamisme économique du secteur », a souligné hier la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili.

En annonçant la liste des six candidats présélectionnés, elle a ouvert la phase dite de dialogue concurrentiel, qui vise à réduire les coûts des projets et à sécuriser leur réalisation, en donnant la possibilité aux candidats d'améliorer leurs offres au cours de la procédure.

La désignation du lauréat est prévue pour 2022 en vue d'une mise en service du parc envisagée en 2028.

Jean LAVALLEY